

Procédure de Mise à Jour des Compétences des Formateurs

1. **Objectif**

L'objectif de ce document est de définir les modalités de mise à jour des compétences des formateurs au sein de l'équipe, afin de garantir la qualité et la pertinence de l'enseignement dispensé. Cela inclut l'actualisation des compétences pédagogiques et techniques par le biais de formations continues, d'ateliers, de séminaires et de sessions de recyclage.

2. **Modalités de Mise à Jour des Compétences**

a) **Formations Continues**

Les formateurs doivent régulièrement suivre des formations continues spécifiques à leur domaine de compétence. Ces formations permettent d'acquérir de nouvelles connaissances et de se tenir à jour sur les évolutions techniques et pédagogiques.

- **Fréquence** : Au moins une formation par an.
- **Types de formations** : Formations internes ou externes, en présentiel ou à distance.
- **Thèmes principaux** : pédagogie, nouvelles technologies, spécialités techniques.

b) **Participation à des Séminaires et Conférences**

Les formateurs sont encouragés à assister à des séminaires et conférences en lien avec les évolutions dans leur secteur d'expertise.

- **Fréquence** : Participation à au moins un séminaire ou conférence tous les deux ans.
- **Objectif** : Mise à jour des connaissances sur les pratiques innovantes et partages d'expériences avec d'autres professionnels.

c) **Sessions de Recyclage**

Des sessions de recyclage ou de remise à niveau sont organisées pour s'assurer que les formateurs maîtrisent les dernières méthodes pédagogiques et outils techniques.

- **Fréquence** : Tous les 2 à 3 ans, en fonction des évolutions du secteur.
- **Objectif** : Maintenir un niveau de compétence conforme aux standards actuels.

d) **Participation à des Projets Techniques**

Les formateurs participent à des chantiers ou projets techniques pour renforcer leurs compétences pratiques.

- **Fréquence** : Selon les opportunités et les besoins des formateurs.
- **Objectif** : Acquisition d'une expérience terrain et application pratique des compétences enseignées.

e) **Auto-formation et Veille Technologique**

Les formateurs doivent également effectuer une veille continue sur les nouvelles pratiques et technologies en lien avec leur domaine d'expertise.

- **Fréquence** : Régulière, en fonction des innovations.
- **Objectif** : Maintenir un haut niveau de compétence de manière autonome.

3. Suivi et Évaluation

Le suivi des actions de mise à jour des compétences se fait via des bilans annuels individuels où chaque formateur doit justifier de sa participation aux formations et autres activités. Une évaluation des compétences peut être réalisée à la suite de ces mises à jour afin de garantir l'efficacité des actions entreprises.

- **Responsable du suivi** : Bruno Scheerlinck.
- **Outil de suivi** : [W Formations continue des formateurs.docx](#)

Date de mise à jour du document : 11/09/2024